



en mai 2022

Les enfants qui viennent au monde grâce à un don de sperme

1. Qui a accès au don de sperme ?

Seuls les couples mariés peuvent avoir accès à un don de sperme en Suisse, depuis juillet 2022 aussi les couples homosexuels, cf. [art. 3 de la loi sur la procréation médicalement assistée](#). Cette restriction d'accès est justifiée par le bien de l'enfant. Le mariage est considéré comme le modèle familial à privilégier pour le développement positif des enfants.

2. Un enfant a-t-il un droit à connaître son père biologique ?

Les dons de sperme anonymes sont interdits en Suisse, les donneurs doivent s'inscrire dans le registre des donneurs. Les enfants ont en effet un droit à connaître leur père biologique une fois qu'ils ont atteint leur majorité, cf. [art. 27 de la loi sur la procréation médicalement assistée](#). Ils peuvent pour cela déposer une demande en ce sens auprès de l'Office fédéral de l'état civil.

Cela n'est toutefois possible que si l'enfant a été conçu avec un don de sperme officiel. Dans le cas d'un don de sperme privé, l'enfant ne peut compter que sur les informations de la mère.

3. Quand le sujet du don de sperme doit-il être abordé avec l'enfant ?

Les enfants commencent très tôt déjà à demander d'où ils viennent. C'est pourquoi il est important de parler tôt déjà du don de sperme avec l'enfant. En se montrant disposés à en parler, les parents signalent leur ouverture sur ce sujet. L'annonce et l'explication de la conception réelle de l'enfant peut créer de la confiance entre l'enfant et ses parents, et ainsi renforcer les liens.

La première discussion avec l'enfant et le début du travail d'information n'est pas toujours simple. La mère et/ou le père peut expliquer à l'enfant, avec des phrases simples, comment un enfant vient au monde. Au moyen d'un dessin ou d'un des nombreux livres d'images sur le sujet du don de sperme, ils peuvent ensuite expliquer comment cela se produit dans le cas d'un don de sperme.

Connaître notre origine biologique aide les enfants à former leur propre identité, à développer de la confiance en eux et à avoir une image positive d'eux-mêmes.

4. Offre de conseil de la FSFM

L'offre de conseil de la FSFM est ouverte à tous les parents mono, indépendamment des situations de vie spécifiques et des histoires de vie individuelles.